



Procédure de consultation

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Mise en œuvre du volet technique du 4^e paquet ferroviaire de l'UE – 2^e étape

Avec l'ATT, la Suisse s'est intégrée, entre autres, dans l'espace ferroviaire européen. Les deux parties contractantes ont convenu de rendre équivalent leur cadre légal. Afin de mettre en œuvre le 4RP(TP), il faut d'une part adapter la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF) – qui fait l'objet du présent projet – et diverses ordonnances.

Date d'ouverture: 17 décembre 2021

Date limite: 31 mars 2022

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:
https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2021/124/cons_1

27 décembre 2021

Chancellerie fédérale

